



*Signataire : Jacques Jeannerat*

*Date de dépôt : 19 juin 2025*

## **Question écrite urgente**

### **Les aides en structure d'accueil de la petite enfance**

Le poste d'aide est prévu pour que les jeunes de 18 à 22 ans puissent faire les 800 heures nécessaires à la présentation au concours de l'ESEDE GE (Ecole supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance). Ces personnes comptent dans le taux d'encadrement des enfants.

Une modification est prévue afin que ces personnes soient considérées comme des stagiaires et ne comptent plus dans l'encadrement des enfants.

Le projet de modification est important pour le domaine de la PE.

Le projet est bloqué au niveau du CSME.

Dès lors, ma question est la suivante :

***Où en sont les négociations par rapport aux postes d'aides ?***

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de sa réponse.